

Approbation du compte rendu de la réunion du 29 Novembre 2018 à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Maillard ouvre la séance en donnant la liste des absents, en nommant un secrétaire de séance, Mme MILLET Jacqueline et en demandant à rajouter un point à l'ordre du jour : Modification de l'intérêt communautaire pour l'accueil des gens du voyage, suite à un courrier de Mr le Préfet.

ADMINISTRATION

Intérêt Communautaire – La délibération n° 181101 du 29 novembre 2019 définissait l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires et optionnelles.

L'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « 4/ aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage », précisait : « **L'Accompagnement de la commune concernée dans ses relations avec le représentant de l'Etat** ». Or, un courrier de Mr le Préfet en date du 17 janvier 2019 demandait la suppression de la définition dudit intérêt communautaire au prétexte que la Communauté de Communes exerce de plein droit les compétences obligatoires (la reconnaissance de l'intérêt communautaire au titre des compétences obligatoires n'est possible que pour l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions communautaires ainsi que pour la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires).

Une délibération est donc prise afin de répondre à l'attente des services préfectoraux.

Voté à l'unanimité (Délibération n° 190204)

FINANCES

Ouverture de Crédits – L'article L 1612-1 du CGCT dispose que l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite de 25 %, et ce jusqu'à l'adoption du Budget Primitif. Il est donc proposé une ouverture de crédits pour l'acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement du site des Cascades (caisse enregistreuse, TPE, boucles bornes parking, Logiciel TPE) pour un montant de 14 680 €.

Voté à l'unanimité (Délibération n° 190201)

SPANC – Versement d'aides à la réhabilitation d'installations. 11 dossiers de réhabilitations concernant des résidences principales n'ont pu bénéficier d'une aide auprès de l'agence de l'eau, dans le cadre de la 2^{ème} tranche. La Communauté de Communes ayant bénéficié d'aides de fonctionnement pour l'animation de l'opération de réhabilitation, il est proposé que l'aide obtenue soit affectée au versement d'aide exceptionnelle de 1 000 € pour les 11 dossiers inscrits mais non bénéficiaires.

Voté à l'unanimité (Délibération n° 190202)

Validation des Attributions de Compensation provisoires 2019 – Dans l'attente du travail à intervenir de la CLECT en 2019, et afin de permettre le versement des acomptes d'AC 2019, il est proposé un tableau provisoire.

Voté à l'unanimité (Délibération n° 190203)

PROJET de FUSION

En préambule, Mr MAILLARD informe et rend compte de la réunion qu'il a obtenue, avec Louis Pierre MARESCHAL, Président de l'Association des Maires de la Région des Lacs, auprès de Mr le Préfet.

A la question : « Mais pourquoi fusionner ? on n'était pas bien comme ça ? », Mr Maillard rappelle que la Communauté de Communes a bien plus de choses à assumer en terme de nouvelles compétences. Toutes les Communautés de communes de notre taille et de tailles plus importantes cherchent à fusionner également ou s'agrandir (projection de la situation au niveau national de notre communauté de communes par rapport aux autres – ci-joint), car la gestion est de plus en plus difficile, avec trop peu d'habitants pour assumer les charges leur incombant.

Je vous rappelle également qu'à ce jour, nous avons perdu 570 000 € de dotations sur 4 ans.

Quel pouvoir peut avoir notre Communauté de Communes auprès des autorités, des prestataires ?

La plus belle preuve que ces fusions ont un intérêt primordial et pour l'avenir de nos territoires, c'est que les grandes Communautés de Communes XXL déjà en place continuent de démarcher et de s'agrandir. Il ne faut pas rentrer dans leur jeu de devenir les satellites d'une grosse agglomération.

Si notre ruralité ne résiste pas, nous n'aurons à terme plus que 4 supers communautés de communes : le Grand Dole, Lons le Saunier, Le Haut Jura et Champagnole.

La seule solution est de proposer un nouveau modèle : ne pas céder aux grandes villes voisines où tous les investissements sont concentrés mais s'unir pour construire ensemble, sur des territoires identiques, un édifice cohérent, un service à la population avec plus de moyens, d'efficacité en mutualisant les services, en étant complémentaires sur l'économie et le tourisme, et en conservant bien entendu nos 4 pôles actuels.

A la question : « Mais que va-t-on faire à Arinthod ? »

Il serait facile de rétorquer « mais qu'allons nous faire à Nozeroy ? »

Tout le monde est bien conscient que s'il faut s'agrandir, il peut y avoir certaines contraintes ; il est bien évident qu'en tant qu'élus nous y avons pensé et le bureau d'études que nous avons choisi s'efforcera de vous proposer, lors de réunions, divers scénarii possibles. D'ores et déjà, si une telle fusion devait se réaliser, la Commission (Président et 2 vice-présidents de chaque communauté de communes) travaillant régulièrement avec l'ensemble des services veut absolument conserver 4 pôles et tout sera envisagé pour éviter des déplacements trop importants en délocalisant, suivant les thématiques, les réunions.

Les efforts devront être axés sur certaines compétences et d'autres compétences seront confiées aux communes, afin de garder leur identité.

A la question «Oui, mais je vais faire mes courses à Champagnole ». Oui, mais chacun va faire ses courses en fonction du produit qu'il achète, sans se soucier des périmètres des départements, des cantons, des communautés de communes.

Attention de ne pas confondre vie privée et projet de territoire, ne pas confondre bassin de vie et bassin de projets.

Il en va de même pour le transport scolaire et les services de secours et d'incendie qui sont définis intelligemment en fonction de la proximité pour plus d'efficacité, de sécurité et de coût.

Certaines communes, pour des raisons diverses, ont choisi définitivement de quitter leur Communauté de Communes du Pays des Lacs. Elles avaient la possibilité de réfléchir, d'analyser, de participer aux réunions qui nous attendent et de s'informer du travail du bureau d'études. Elles ont pris rapidement leur décision alors qu'elles pouvaient attendre le développement d'un modèle rural sans centralité mais avec 4 pôles d'équilibre.

Nos prédécesseurs ont construit ce territoire et cela ne s'est pas fait en 1 jour, mais quel résultat : Foyer logements, EHPAD, Crèche, RAMI, ALSH, déchetterie, Collecte des déchets, CIAS, ...

Nos voisins sont même en avance sur nous avec leur Maison de Service, leur Maison de santé.

J'aimerais sensibiliser les quelques communes limitrophes qui restent encore indécises, que la majorité des communes qui ont œuvré pendant plus de 30 ans pour aboutir à une Communauté de Communes que certains nous envient, risquent d'être pénalisées par le départ de certaines, au risque de faire éclater notre territoire.

Documents projetés : Place des 4 Communautés de communes au niveau national,
Pourquoi une fusion maintenant ?

Mr VUITTENEZ rappelle que la position de Saffloz n'est pas liée à de l'incompétence, de la naïveté. Depuis 2014, la commune est tentée de rejoindre la Comcom Champagnole, et le projet de fusion n'a fait qu'accélérer la décision.

Mr REVOL : si le projet de fusion ne convient pas, à terme, les communes pourront se retirer. Il ne veut pas embarquer sa commune sur une autre communauté de communes sans avoir connaissance du projet.

Mme PERRON : Le Préfet impose une procédure rapide ; les collectivités s'administrent librement !

Qui a été élu en 2014 pour préparer une fusion ? Il faut faire un référendum

Mr PANSERI : dans le cadre de la fusion, tous souhaitent que les communes restent vivantes. En 2015, un travail a été mené car nous avons à l'esprit la limite de 20 000 habitants. La densité de population nous a permis de rester tel qu'aujourd'hui (5 000 habitants minimum). Qu'en sera-t-il dans peu de temps ?

Rappel : en terme de représentativité, les petites communes seront majoritaires. Les 4 bourgs centres auraient moins de sièges qu'actuellement.

Mr ETIENNEY prend également la parole pour dénoncer les regroupements, les fusions,

Mr PANSERI : les communes gravitent les unes autour des autres, les petites avec les plus grandes et profitent les unes des autres.

Mr BARIOD : Si nous ne choisissons pas nous-mêmes, l'Etat choisira pour nous.